

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CD41

présenté par

Mme Jourdan, M. Delautrette, rapporteur M. Leseul, M. Bertrand Petit et les membres du groupe
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	115 500 000
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Moyens financiers supplémentaires au bénéfice de l'Office national des forêts (<i>ligne nouvelle</i>)	115 500 000	0
TOTAUX	115 500 000	115 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer 2000 postes (ETP) au sein de l'Office National des Forêts (ONF).

Le changement climatique, les risques croissants de feux et les difficultés sanitaires pesant sur les forêts françaises requièrent une gestion forestière de qualité dans les forêts publiques. Pour que celle-ci puisse perdurer, l'ONF doit être doté d'effectifs suffisants.

Pourtant, 38% des effectifs de l'ONF ont été supprimés au cours des 20 dernières années. Il en résulte que les surfaces à gérer par chaque agent ont fortement augmenté, ce qui a pour conséquence une diminution de la qualité de la gestion forestière publique, des missions de surveillance de dépôts de feux et de suivi sanitaire des peuplements. Les conséquences pour les forêts publiques sont lourdes.

En 2023, 95 postes supplémentaires pourraient être supprimés à l'ONF. Le présent amendement vise au contraire à augmenter les crédits alloués à l'ONF, afin de recréer 2000 postes

précédemment supprimés, étant donné le contexte climatique. Si cette augmentation peut paraître forte, elle est en réalité adaptée aux circonstances climatiques actuelles, et permet d'éviter de fortes dépenses de gestion de crise (incendies, épidémies sanitaires). Elle ne représente que la moitié de l'augmentation nécessaire pour retrouver les effectifs de 1999, permettant d'accomplir toutes les missions de l'ONF d'après le Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel.

Ce surplus de budget devra donc servir au recrutement de fonctionnaires assermentés et d'ouvriers forestiers.

Depuis 4 ans, l'ONF ne recrute plus de fonctionnaires. Pourtant, ce statut est obligatoire pour rechercher des infractions au quotidien (exploitations, circulation en forêt, chasse) et pour les missions de police pilotées (défense des forêts contre l'incendie, chasse).

Nous proposons donc que la recréation de ces 4000 emplois soit réalisée à 55 % fonctionnaires (2200) 45% ouvriers forestiers (1800). C'était le ratio des effectifs de l'ONF en 1999.

Le coût complet (salaires, primes, cotisations) d'un équivalent temps plein (ETP) de l'ONF (fonctionnaires et salariés confondus) était de 54 262 €/an. Pour 2000 ETP, le coût serait donc de 106 M€, sans compter les frais de fonctionnement afférents (37 M€ au total en 2021, soit 9,5 M€ pour 4000 ETP), qui porteraient le coût de 2000 ETP sur un an à 115,5 M€.

Pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40 de notre Constitution, le présent amendement :

- minore de 115,5 millions d'euros en AE et CP l'action 07 "Pilotage, support, audit et évaluations" du programme 217 "Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables" ;

- abonde de 115,5 millions d'euros en AE et CP un nouveau programme intitulé "Moyens financiers supplémentaires au bénéfice de l'Office national des forêts".

Nous proposons ce transfert de crédit pour respecter les règles imposées par l'article 40 mais nous ne souhaitons pas réduire les crédits du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et proposons que le gouvernement lève le gage.

Cet amendement répond à une problématique soulevée par de nombreux acteurs, y compris plusieurs syndicats. Il a été travaillé en lien avec l'association Canopée.